

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité nature et prévention des nuisances  
Secrétariat de la Commission Départementale  
pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
Affaire suivie par : Mme Jeanne CAMPADIEU  
Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78  
Mél. : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

Metz, le **14 AVR. 2022**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la modification du PLU de SARREGUEMINES, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courriel reçu le 07/02/2022.

Lors de sa réunion du 12/04/2022 cette commission a examiné votre projet et a émis :

- un avis **DEFAVORABLE** pour le **STECAL – NI**. Le caractère limité de ce STECAL n'est pas démontré car il n'est pas délimité dans l'espace et le projet n'est pas clairement défini. La commune est invitée à compléter ce point lors de la révision de son PLU.
- un avis **FAVORABLE** pour le **STECAL – Nj** **SOUS RESERVE** de diminuer la hauteur maximale des constructions à 3 m (à l'égout),
- un avis **FAVORABLE** pour le **STECAL – Ne2**.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,  
Le Chef du Service Aménagement,  
Biodiversité, Eau

  
Olivier ARNOULD

Monsieur le Maire de SARREGUEMINES  
2 Rue du Maire-Massing, BP 51109  
57200 SARREGUEMINES  
[DEIANA.Alexandre@MAIRIE-SARREGUEMINES.FR](mailto:DEIANA.Alexandre@MAIRIE-SARREGUEMINES.FR)

COPIE: DDT – PU – Mme Guénaëlle VALAT – [guenaelle.valat@moselle.gouv.fr](mailto:guenaelle.valat@moselle.gouv.fr)  
Préfecture de SARREGUEMINES - [sp-sarreguemines@moselle.gouv.fr](mailto:sp-sarreguemines@moselle.gouv.fr)